

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2009-5-2-9

Séance du jeudi 10 décembre 2009

### **POLITIQUE DE SOUTIEN EN FAVEUR DES FRICHES MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF COMMUN AVEC LA REGION ALSACE ET LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 19 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne son accord de principe sur la mise en œuvre de la nouvelle politique d'aide en faveur des friches industrielles telle que proposée dans le rapport,
- approuve et valide la mise en place de ce nouveau dispositif pour les dossiers réceptionnés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 sachant que l'éligibilité du projet est déterminée sous réserve de l'inscription préalable du projet dans un Contrat de Territoire de Vie,
- adopte les critères de mise en œuvre de ce nouveau dispositif et donne délégation à la Commission Permanente pour ajuster ces critères le cas échéant,

- approuve et valide la convention type jointe au rapport,
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver l'ensemble des documents à intervenir (convention, cahier des charges...) dans le cadre de ce nouveau dispositif et pour attribuer les aides correspondantes.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions